

Pouvoir d'emprunt—Loi

pourront bénéficier. Par exemple, Provincial Kitchen Cabinet Custom Woodworking Limited est gérée par un citoyen de ma circonscription du nom de Louis Tonello dont le projet donnera à un jeune l'occasion d'apprendre le métier d'ébéniste. Ce programme du secteur privé est viable et bien dirigé. Cependant, Dairy Queen demande du personnel d'été qui sera payé avec les deniers publics, dans ce nouveau modèle de privatisation conservatrice, alors que l'Ontario Museums Association apprend qu'elle ne peut engager de conservateurs de musée pendant l'été parce que les musées reçoivent des fonds des administrations municipales, ce qui veut dire qu'ils n'ont droit qu'à la différence entre la contribution municipale et le salaire minimum. Ceux et celles qui travaillent dans les musées en Ontario ne méritent pas plus que le salaire minimum, mais les emplois d'été chez Dairy Queen sont de ceux que le gouvernement conservateur juge bon de soutenir, à fond de train.

Je suis déçue, monsieur le Président, parce que le gouvernement est censé avoir été élu pour consulter. Je peux difficilement croire à la consultation quand je reçois sur mon bureau les documents concernant des douzaines de programmes d'emploi, et qu'on m'accorde six heures pour les analyser et aviser le gouvernement de les mettre en œuvre.

Je dis que le gouvernement devrait reconsidérer le programme Katimavik. C'est un programme qui a clairement démontré—le député hoche la tête et ricane parce qu'il s'agit d'un programme libéral. Après tout, aucun programme libéral ne saurait être bon. Il se devait d'être mauvais. Qui, parmi les députés ministériels, se soucie de ce que 20,000 jeunes Canadiens ont pu faire l'expérience de ce programme à un coût de seulement \$10,000 par personne? Les conservateurs préfèrent dépenser \$38,000 pour embaucher à Burlington deux ou trois employés pour la fourrière sous prétexte de créer de l'emploi.

M. Blenkarn: Burlington a quantité de chiens.

Mme Copps: Burlington a bien des chiens, en effet. Elle en envoient deux ou trois pour siéger à la Chambre des communes.

Des voix: Règlement!

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai bien peur que, si on continue de me harceler de la sorte, je ne doive répondre de semblable façon.

Il y a des Canadiens qui s'inquiètent vivement de l'orientation du gouvernement et qui estiment qu'un véritable emploi, c'est bien autre chose que gagner un peu plus de \$4 l'heure à titre de commis d'un groupe d'Oshawa à ranger des conserves sur des étagères ou à servir des glaces dans un Dairy Queen. Si c'est là l'idée que le gouvernement se fait d'un programme d'emplois d'été pour les étudiants, il s'engage dans une voie très difficile, car il ne comprend pas que les jeunes veulent avoir l'occasion de faire une expérience de la vie et de préparer leur avenir professionnel. Ils veulent pouvoir profiter d'une expérience comme celle qu'offrait Katimavik et à laquelle a mis fin le gouvernement actuel, si épris de privatisation qu'il opéra pour Dairy Queen plutôt que Katimavik. A mon avis, c'est une honte nationale.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement, savoir: l'honorable député de Prince-Albert (M. Hovdebo)—La sécurité sociale—a) L'examen des demandes de revenu garanti. b) On demande la garantie du ministre; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Le Code criminel—Les fausses alertes à la bombe—On demande des sanctions plus sévères; l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan)—Les invalides et les handicapés—a) L'incidence des mesures budgétaires. b) La situation des handicapés—La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Deans (page 11570).

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour répéter encore une fois que le gouvernement souhaite avant tout faire accepter le budget et le projet de loi d'emprunt aux Canadiens. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir, le gouvernement a promis entre autres d'améliorer notre régime fiscal. Il a promis une réforme fiscale. Or, il n'en est absolument pas question dans le budget, mais le gouvernement a déclaré qu'il allait simplifier le régime fiscal et restreindre le déficit, de façon à diminuer les besoins d'emprunt. S'il avait proposé cette réforme fiscale au début de son mandat, le déficit ne serait pas aussi important qu'à l'heure actuelle et nous ne serions pas en train de débattre le projet de loi d'emprunt.

Avant tout, le budget rend le régime fiscal plus complexe. Je dois dire que cela va à l'encontre des promesses faites par les ministériels avant leur arrivée au pouvoir. Nous attendons toujours que le gouvernement simplifie le régime fiscal. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les ministériels racontent des histoires au sujet du régime fiscal plus simple, du déficit qui va disparaître et de l'économie qui évolue dans le bon sens.

Les députés conservateurs ont promis un budget juste et ils racontent à tout le monde qu'ils ont tenu leur promesse. Pour la plupart des gens, la justice sur le plan fiscal est généralement synonyme d'impôt progressif. Nous devrions peut-être le répéter plus souvent que par le passé. En régime d'impôt progressif, les personnes les plus aisées sont les plus imposées. Plus le revenu d'une personne est élevé, plus son taux d'impôt est fort. Au contraire, le budget prévoit l'augmentation des taxes de vente, lesquelles sont régressives.